DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 01 FEVRIER 2007

Délibération n° 2007.02.047

École d'arts
plastiques les acacias
: demande de
subvention auprès du
Conseil Général de la
Charente

LE UN FEVRIER DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 26 janvier 2007

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, , André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annette FEUILLADE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER,

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Annie FOUGERE, Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, François ELIE à Jean MARDIKIAN, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Gérard MARQUET à Jean-Claude MOGIS, Patrick RIFFAUD à Philippe MOTTET, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT,

Excusé(s):

Louis DESSET, Bernard SAUZE,

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Annette FEUILLADE

DELIBERATION N° 2007.02.047

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur: Monsieur BRONCY

ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES LES ACACIAS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE

Par délibération n° 13 du 28 janvier 2000, le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'Ecole d'Arts Plastiques « Les Acacias ».

Cette école a pour mission depuis plusieurs années de permettre à un large public d'enfants, d'adolescents et d'adultes de bénéficier d'un enseignement d'initiation et de perfectionnement en arts plastiques.

Considérant que près de 25 % de ces élèves, qui profitent de ces enseignements chaque année, sont originaires de communes situées en dehors de la ComAGA,

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 9 janvier 2007,

Je vous propose:

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter auprès du conseil général de la Charente une subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2006/2007.

D'IMPUTER la recette au budget principal – article 7473 – rubrique 312

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
09 février 2007	12 février 2007